

# Quinze pourcents des enfants belges en situation de «déprivation»

LE SOIR - CLARA VAN REETH - 13/12/2018

*La Fondation Roi Baudouin a analysé la pauvreté infantile en Europe. En Belgique, elle est intimement liée à la dèche des ménages sans emploi.*

Louper les classes de neige, ne pas pouvoir organiser de fête d'anniversaire, n'avoir qu'une paire de chaussures à sa pointure... C'est dans ces petites choses du quotidien, tristement concrètes, que s'insinue la pauvreté dans la vie d'un enfant. Pour la mesurer, on observe le plus souvent les revenus des parents : l'indicateur européen considère comme pauvres les enfants issus de ménages dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian national des ménages.

Afin de mieux saisir les nuances et contours du [phénomène de la pauvreté infantile](#), deux chercheurs de l'université de d'Amsterdam et du Centre de recherche en sciences sociales (LISER) au Luxembourg ont utilisé un nouvel indicateur (agrée en mars dernier au niveau européen) : la déprivation.

Dans une étude publiée par la Fondation Roi Baudouin, les chercheurs ont analysé les 17 critères considérés essentiels, par cet indicateur, pour le bien-être des enfants en Europe. Si un enfant (âgé de un à quinze ans) est privé d'au moins trois de ces critères – par exemple s'il n'a pas l'occasion de manger des fruits et légumes frais chaque jour, ne porte que des vêtements de seconde main et ne bénéficie d'aucun loisir régulier ou jeu d'intérieur – on considère qu'il se trouve en situation de déprivation. Plus le nombre de critères manquants est important, plus la déprivation est sévère.

[LIRE AUSSI](#) [La pauvreté est sous-estimée en Belgique](#)

En Belgique, le taux d'enfants déprivés est ainsi estimé à 15 %. Similaire à celui de la France, ce taux est toutefois supérieur à celui de nos pays voisins les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne.

A observer les résultats belges à la loupe, on constate d'importantes disparités entre les trois régions du pays. Considérée seule, la Région bruxelloise côtoie des pays comme l'Espagne, l'Italie ou la Lituanie, avec des niveaux de pauvreté très élevés et des déprivations sévères (au-delà de trois critères) plus élevées que la moyenne, proches du niveau de la Hongrie. Le taux de déprivation des enfants wallons est quant à lui similaire à celui de la Croatie, de la Pologne et du Royaume-Uni. Tandis que la Flandre prise individuellement peut être rapprochée des pays les plus performants, comme les pays nordiques et la Suisse, avec un taux de 8 % d'enfants privés d'au moins trois critères, contre 29 % à Bruxelles et 22 % en Wallonie.

[LIRE AUSSI](#) [Cette pauvreté qui vous sourit](#)

### L'emploi des parents : cause majeure de déprivation

[Les revenus du ménage](#), sa composition (famille mono ou biparentale) et le niveau d'éducation influencent fortement le niveau de déprivation des enfants. Les parents souffrant de problèmes de santé chronique, les locataires et les migrants sont également des catégories de population plus fragiles.

Tous ces facteurs de risque se répercutent avec plus ou moins d'impact sur la pauvreté infantile selon le pays et son niveau de richesse. Par exemple, le facteur « emploi des parents » fait de la Belgique une exception au sein de l'Union européenne : la moitié des enfants belges déprivés proviennent de ménages sans emploi. C'est le plus haut taux d'Europe. Selon les auteurs de l'étude, le risque élevé de déprivation pour les enfants issus de familles sans emploi s'explique par le fait que *« la plupart des transferts sociaux minimums (comme les allocations de chômage ou le revenu d'intégration sociale) ne permettent pas aux bénéficiaires de s'élever au-dessus du seuil de pauvreté en Belgique. »*

La diversité des indicateurs mobilisés dans l'étude pousse ses auteurs à une conclusion : [la lutte contre la pauvreté des enfants](#) ne peut pas se faire par un seul acteur ou niveau de pouvoir – elle nécessite une approche globale et coordonnée. Le rapport émet plusieurs recommandations, parmi lesquelles des mesures *« davantage ciblées en faveur des familles précarisées dans le cadre de la réforme des allocations familiales »*, une offre élargie de services d'accueil de la petite enfance *« abordables et de qualité »* et la création d'écoles dites *« larges »*, capables d'offrir une réponse à la déprivation en matière alimentaire, de soutien scolaire, d'activités extrascolaires, etc.